



ZONE:	Cons 819
Conservation	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Seulement autorisé à l'intérieur d'une bande de 15 mètres de profondeur à partir de la limite d'emprise du parc régional linéaire le P'tit train du Nord

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	co1	conservation	■	■																		
		u1	utilité publique légère		■																		
LOGE-MENTS	Nombre de logements	min.	0	0																			
	Nombre de logements	max.	0	0																			
STRUCTURE / BÂT	Isolée																						
	Jumelée																						
	Contiguë																						
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	--	--																			
	Largeur minimum	(m)	--	--																			
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	--	--																			

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	25000	--																
	Largeur minimum	(m)	250	--																
	Profondeur minimum	(m)	--	--																

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	--	--																	
		Avant maximum	(m)	--	--																	
		Latérale minimum	(m)	--	--																	
		Total des deux latérales minimum	(m)	--	--																	
		Arrière minimum	(m)	--	--																	
		Espace naturel	(%)	80	--																	
		Rapport espace bâti / terrain	max.	--	--																	
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--																	
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--																	

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)																		